

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2026

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2025 - (N° 2694)

Commission	
Gouvernement	

N° 56

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant les possibilités de conditionner la partie excédentaire de la contribution française au budget de l'Union européenne pour peser au sein du Conseil européen, afin de permettre la mise en œuvre d'une politique sociale, écologique et démocratique à l'échelle du continent.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite rappeler son engagement à rompre avec les traités européens qui entravent la mise en place d'une véritable politique démocratique, sociale et écologique.

En effet, par sanctuarisation idéologique du tout-marché et par sacralisation absurde de la propriété privée d'une petite oligarchie, certaines règles européennes sont aujourd'hui incompatibles avec la

mise en œuvre d'une politique favorable à l'intérêt général. Sans renoncement à ces traités, pas de protectionnisme solidaire et écologique, pas de pôles publics et la sortie des biens communs du marché, pas d'investissement dans la bifurcation écologique, pas d'harmonisation sociale et fiscale, et une bien difficile lutte contre les paradis fiscaux.

Afin de lever les blocages prévenant la mise en œuvre d'une telle politique, tout en respectant la volonté populaire et l'esprit de coopération internationale, la France dispose de leviers permettant d'impulser une nouvelle dynamique politique.

Nous pouvons proposer aux États et aux peuples européens une rupture concertée avec les traités actuels. Cette démarche passerait par la négociation de nouveaux textes compatibles avec les urgences climatiques et sociales, qui seraient soumis à un référendum du peuple français pour approbation.

Mais nous pouvons, dès à présent mettre en œuvre une telle politique au niveau national, en assumant une confrontation avec les institutions européennes. Il existe des leviers permettant de défendre notre position au sein du Conseil européen.

Conditionner la partie excédentaire de la contribution française au budget de l'Union européenne en est un. Hors droits de douane, la contribution de la France au budget européen par l'intermédiaire du PSR-UE s'élevait à 23 milliards d'euros en 2025. Nous sommes ainsi le deuxième contributeur à l'échelle du continent et un pays contributeur net. Cela nous confère un outil décisif dans le rapport de force contre le néolibéralisme bruxellois.